

✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

Département du Tarn

Andillac (81)

Fiefs de Andillac

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral - 81



Localisation: Fiefs de Andillac

La Maison du Temple de Vaour avait des fiefs qui lui donnaient de rente 20 setiers 7 rases de blé, 6 setiers 2 rasées d'avoine, 6 poules, 5 sous 2 deniers (les lods de 6 un). En 1792, ces rentes n'étaient que de 16 s. 6 mesures de blé, et 2 s. 6 m. d'avoine.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimbart, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Top

Cahuzac-sur-Vère

Domaine du Temple de Cahuzac-sur-Vère

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral, Commune: Cahuzac-sur-Vère - 81



Localisation: Domaine du Temple de Cahuzac

La juridiction de Cahuzac comprenait plusieurs paroisses, et notamment celles de:

Lintin, *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral, Commune: Cahuzac-sur-Vère - 81*

De **Loubers**, *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Cordes-sur-Ciel - 81*

Et d'**Andillac**, *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral - 81*

Dans lesquelles la commanderie de Vaour avait des domaines considérables.

La commanderie avait la seigneurie ecclésiastique de l'église de Notre-Dame-de-Lentin, *de Lentinio*; elle prenait les dîmes et nommait le desservant, auquel elle faisait une pension de 4 setiers de blé, 4 setiers de seigle mesure de Cordes, 3 pipes de vin et 4 livres, et lui laissait jouir une terre et une vigne. A côté de l'église, elle avait une maison, un chai et plusieurs terres éparses; et dans la paroisse, au lieu du Jouzens, une grande propriété: le tout était quitte et immune de taille, franc et allodial.

En 1554, Pierre de Baulac-Trebons, commandeur, afferma ces deux biens pour le tiers des gerbes de blé et de la vendange, et, de plus, pour celui de Lentin, 7 livres 5 sous tournois (20 sous comptant pour une livre), 1 émine de noix, 1 livre de safran, 1 poysse de chanvre et 2 paires de chapons; et, pour celui de Jouzens, 21 livres 17 sous 6 deniers, 3 poysse de chanvre, 3 livres de safran, 6 paires de chapons, 5 sacs de noix, chacun de la contenance de 5 demi-quartes; le preneur devait fournir tout le bétail nécessaire et la semence, et apporter la part du maître à Vaour.

Les deux biens avaient, en 1632, une contenance de 700 setérées mesure de Cordes, qui n'est plus, en 1792, que de 425 setérées 5 mesures: une partie en avait été peut-être inféodée; car, dans le produit du membre de Lentin, figure alors une rente de 6 setiers de blé, 1 setier 7 mesures d'avoine, 3 sous 11 deniers et une géline.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimbart, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Domaine du Temple à Cahuzac

1191. - G. Bigal donne au Temple représenté par le commandeur de Vaour, Arnaud de Bos et le chapelain Pierre, ses maisons de Cahuzac et ses droits sur divers biens et personnes (1)

1. En tête de l'acte: De Causac. (Ecrit, du XIVE siècle)

In nomine Domini nostri Jhesu Xpisti. Sia conogut ad aquels que ara so ni adenant serau que eu W. Rigals doni et lauzi et autorgui per salut de m'arma a Deu et a sancta Maria et a totz los fraires del Temple de Jherusalem presens et endevenidors las mias maïos d'a Causahc, totas enteïrament on meïlz las ei ab totas sas aizinas al meu ort d'al toron e la mia boria d'a la Valeta els pratz el erm cl condreg, et tot aquo que ei a far em bosc Rossel, on meïlz l'i ei, so es a saber la condamina d'à la Valeta e la terra de sobrel bosc d'a la Beretresca, e la terra d'a pug Gaviol e la terra d'al Albarel et la terra de Belvezer e la condamina de la Deveza et la terra d'a Font-majore la terra d'a la Figareda e la terra d'a Cumbacava e las terras que ei em peinz d'en Pouzo de la Garriga e de sa moïller per XL sols de Ramundenx, so es a saber la terra d'a Negaveïlla e la terra d'a Masarenx e las terras d'a V peïras, que ei em peinz de B. d'Amarenx per XXX solidos de Ramundenez, el prat d'a Boscgrailier els eïssarlils e las bartas on meïls las ei e la bordaria d'al Sesziu, on meïlz i es, els homes e las femenas quen so. Et donet atressi W. Rigalz sobredigz als fraires del Temple los seus homes del castel so es saber W. de Molas e B. so fraire e Pouzo et R. lor cosi e Peïro de Causahc que esta a Cabanase Ram. so fraire e Peïro e Durata, lor sorr, el feu J. de la Bertresca e de sos botz. Tot aquest do enteïrament, si co sobrescriut es et on meïlz lo pot hom entendre per bona fe lauzet et autrejet et assolz Lombarda, sorr de W. Rigal, e Bec sos fillz, e Lombarda, sa boda, e Bern. Moretz, sos maritz, a Deu et a sancta Maria et alz fraires del Temple presenz et endevenidors, e la ma d'en Arnaut d'a Bos (ou Dabos) que era comandaire de la maïo de Vahor, e de fraire Peïro, lo capella, que aquest do receubro e presero ins e la lor maïo a Cahusac. De tot aquest do e d'aquest autreïament so testimoni Peïro W., en Ram. Aimeriez e Durantz, sos fraire, en Duranz de Soeil, lo capellas, en W. Frotartz,

en Ram. de la Roca, en Azemar de la Garda e d'autres moutz. Anno ab Incarnatione Domini M. C. LXXX. I., Celestrino (sic) papa Rome, Filippo rege regnante.

Petrus scripsit.

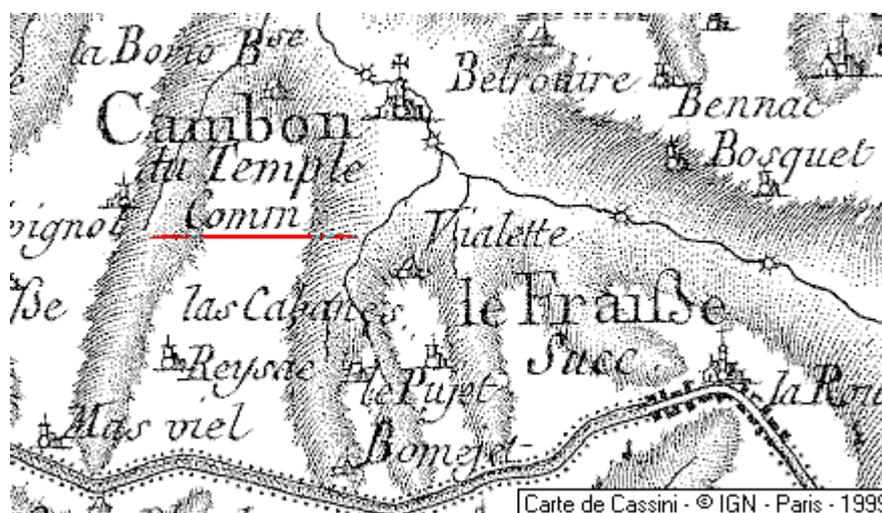
Sources: Cartulaire des Templiers de Vaour (Tarn) publié par Ch. Portal et Edm. Cabié. Page 86. Paris MDCCCXCIV.

Top

Cambon du Temple (81)

Maison du Temple de Cambon-du-Temple

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Villefranche-d'Albigeois, Commune: Le Fraysse - 81



Maison du Temple de Cambon-du-Temple

Les Templiers avaient dans le voisinage de Rayssac quelques possessions qui furent naturellement unies à la commanderie de Rayssac possession des Hospitaliers de Saint-Jean lors de la suppression de leur Ordre du Temple.

— 1171. Donation par Bernard A. à l'Ordre du Temple de l'église du Cambon.

— 1171. Cession par Izarn de la Valette du mas de Salvagnes au prix de 2,000 sols melgoriens.

Liste des Commandeurs Templiers de Cambon

1176. Guillaume Folquier.

1289. Raymond de Posquières.

1293. Bernard de Rotbald.

1301-1303. Pons de Saint-Just.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Commandeurs Hospitaliers

1314. Etienne Mostier.

1318. Arnaud de Borren.

1330. Raymond de Suejols.

1336. Guiral Jolia.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Maison du Temple de Cambon-du-Temple

Le village de Cambon du Temple et son église, sont attestés dans les textes d'archives depuis le XIIe siècle.

(Titres de donations à l'Ordre du Temple de 1171 et de 1183).

Ce village fut en effet le centre d'une commanderie templière fondée en 1171 par la donation de Bernard At de Cambon au Commandeur et religieux de la maison du dit Cambon, de tout ce qu'il avait dans ce lieu et dans la paroisse.

Les commandeurs se succédèrent à la tête de la commanderie de Cambon du Temple jusqu'en 1336.

Templiers et Hospitaliers à Lanel (Cunac) XIIe - XVIIIe siècle

A Lanel-Haut se trouvent la Route des Templiers et le Square de la Commanderie. Ces deux noms évoquent la présence des Templiers et des Hospitaliers sur les terres de Cunac pendant plus de six siècles. (3)

3. E. Berges - Revue du Tarn, n° 131, page 503 (1988)

Avec l'avènement des Carolingiens en 751, le régime féodal s'établit et Cunac dépendit de la seigneurie de Saint-

Juéry. Cette seigneurie faisait partie au XIe siècle des biens des vicomtes d'Albi. Ceux-ci avaient des possessions très étendues, et, pour y assurer quelque sécurité, ils firent appel, comme les comtes de Toulouse, aux ordres à la fois militaires et religieux des Templiers et des Hospitaliers. Pour les fixer sur leurs territoires, ils leur firent d'importantes donations. (2)

2. A. Bories - Historique de la commune de Cunac (1932)

Dans la région, les Templiers s'établirent dans les communes d'Ambialet et le Fraysse

en 1171.

Leur commanderie siégea à Cambon-du-Temple (actuelle commune du Fraysse) de 1260 à 1336.

Après dissolution de l'Ordre du Temple (1118-1312), les possessions des Templiers passèrent à l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (fondé en 1099), appelés Hospitaliers et ayant leur principale commanderie au château de Rayssac (voir carte).

Cette commanderie comportait de nombreuses annexes, dont la principale eut son siège à Lanel: « les Templiers possédaient, à proximité, « la ville » de Lanel et une grande « Maison » (la « Maison des Templiers ») sous l'autorité du commandeur de « Lautrec et Lanel ». (1)

1. S. Jean - Templiers des Pays d'Oc et du Roussillon (1998)

Depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à la Révolution, une portion importante de la commune se trouva donc appartenir à l'Ordre des Hospitaliers, qui devint en 1522 celui des Chevaliers de Malte.

Au XVIIe, Richelieu (1585-1642), venant du Languedoc et se dirigeant vers Montauban, passa à Lanel où il fut reçu dans la maison dite « maison templière », alors possession des Hospitaliers de la commanderie de Rayssac. (6)

6. E. Berges - Revue du Tarn, n° 130, p 237 (1988)

Au XVIIIe siècle, la commanderie de Lanel dépendant de celle de Rayssac possédait, d'après un inventaire du 8 juillet 1715, un domaine de deux cents sétérées (environ 100 hectares). Il comprenait le quadrilatère, borné à l'Est par le chemin de Lanel à Cunac ; au Nord, par le ruisseau de Fonfrège ; à l'Ouest, par l'ancien chemin de Saint-Juéry à Lombers, limite actuelle de la Commune, et au Sud par la route nationale. L'autre moitié comprenait de nombreux fiefs s'étendant sur le reste de la commune et notamment dans la partie Sud.

A la Révolution, la seigneurie de Saint-Juéry et la commanderie de Rayssac sombrèrent. Leurs biens furent d'abord saisis ou mis sous séquestre, puis vendus aux enchères par la nouvelle administration de l'Enregistrement et des Domaines. Dans la commune, les biens des chevaliers de Malte furent achetés en grande partie par les familles Cavalié de Cunac et Juéry de Lanel-Haut. Cette dernière famille les avait eus en fermage pendant plus d'un siècle et s'y était enrichie. L'une et l'autre ont disparu.

Sources : Mémoire présenté par Elise Berges - Inventaire Archéologique du canton de Villefranche d'Albigeois 1982-1984

Déposé pour consultation sur place, à la mairie du Frayssé. - **Templiers** et hospitaliers à Lanel (Cunac): XIIIe-XVIIIe siècle. ou le **Pdf**

Top

Campagnac (81)

Domaines du Temple de Campagnac

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnaud-de-Montmiral - 81



Localisation: Domaines du Temple de Campagnac

Les possessions de la commanderie de Vaour, dans la juridiction de Campagnac, se réduisaient à quelques fiefs donnant de rente 9 setiers 4 rases de blé, 6 rases de fèves, 5 sous 3 deniers, 8 sous d'acptes et 2 gélives, avec droit de lods au taux de 5 d. un d. - En 1792, la rente, à Campagnac, n'est portée qu'à 5 setiers 4 rases de blé.

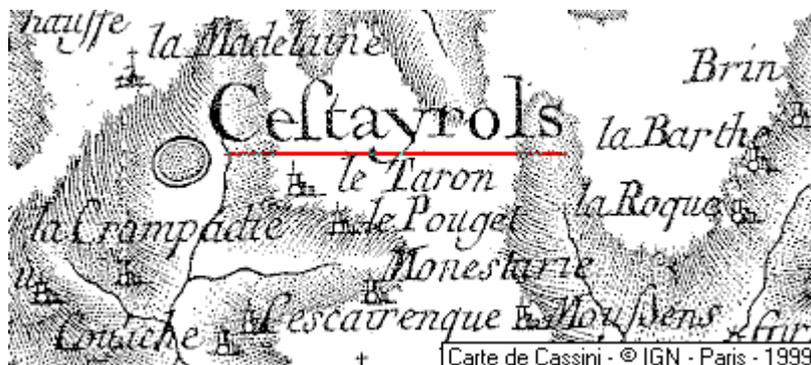
Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimbart, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Top

Cestayrols (81)

Domaine du Temple à Cestayrols

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Gaillac - 81



Localisation: Domaine du Temple à Cestayrols

Les rentes de la Maison du Temple de Vaour, dans cette commune, se portaient, en 1632, à 17 setiers de blé, 2 setiers d'avoine, 1 émine de fèves et 3 gélines (les lods de 6 un), et, en 1792, à 16 s. 2 rases de blé, 2 s. d'avoine, 5 sous, 3 mesures de fèves et 4 gélines 1/2.

— Le livre des reconnaissances de 1497 mentionne des fiefs dans:

Castelnau-de-Montmiral, *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral - 81*

Bonneville *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vaour - 81,*

Itzac, *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vaour - 81*

Cordes *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Cordes-sur-Ciel - 81 et*

Tonnac *Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Cordes-sur-Ciel - 81*

Ces fiefs ne figurent pas sur l'état de 1632; sur celui de 1792 sont des rentes, dans Montmiral, pour 5 setiers de blé, et dans Itzac pour 2 setiers de blé et 3 setiers d'avoine; et il est expressément déclaré que l'ordre de Malte ne possédait rien dans Cordes, Tonnac et Bonneville.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimberty, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Top

Mayonnette (La) (81)

Maison du Temple de Mayonnette

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Carmaux-2 Vallée du Cérou, Commune: Virac - 81



Localisation: Maison du Temple de Mayonnette

Les Templiers possédaient encore de l'autre côté du Larzac, dans le Bas-Languedoc plusieurs domaines rattachés depuis longtemps à Sainte-Eulalie.

1147. Pierre de Lodève et Anne, sa femme, donnent au Temple de Salomon, à Pierre de Montlaur et Hugues de Pézenas, « frères et ministres de l'Ordre », le Campmas de Roquosel, situé dans la paroisse Notre-Dame de Seilles.

1240. Transaction entre Bernard, évêque de Béziers et Pierre de Campfait, commandeur de Sainte-Eulalie, au sujet de la paroisse de Roquosel ; le commandeur aura le droit de présentation et l'Evêque celui d'institution pour le vicaire perpétuel qui, pour son entretien, percevra les dîmes de la paroisse.

Commandeurs Templier de Mayonnette

1147. Pierre de Montlaur.

Commandeurs Hospitaliers

1351. Barthélémy Guercy.

1480-1492. Pierre Maignan.

1532. Penavayre de Sales

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Penne (81)

Domaine du Temple à Penne

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vaour - 81



Localisation: Domaine du Temple à Penne

Les propriétés des Templiers de Vaour, dans la juridiction de Penne, étaient considérables. On a vu que les seigneurs de Penne avaient été les premiers et les principaux bienfaiteurs de l'Ordre.

La Maison du Temple de Vaour avait, dans la communauté de Penne, l'église-prieuré de Sainte-Marie-Madeleine-des-Albis, sise sur la rive droite de l'Aveyron; elle en prenait tous les fruits décimaux, mais abandonnait le quart de la dîme des grains et toute celle du vin au desservant de la paroisse pour sa pension (1).

1. Cette église, dans les titres anciens, est classée dans le diocèse d'Albi; d'après une note insérée dans la déclaration de 1632, portant que le curé avait été interdit par l'évêque de Cahors, il paraîtrait qu'elle aurait été de ce dernier diocèse. L'église voisine de Saint-Vergondin était de Cahors en 1663, d'après l'inscription d'une des clés de voûte de la nef. La partie de la rive droite de l'Aveyron de la municipalité de Penne, aurait-elle été classée dans le diocèse de Cahors ? Ces indications porteraient à le croire, et se trouvent confirmées par l'état des cures et annexes du diocèse d'Albi, en 1775, dans lequel les églises de Saint-Vergondin et de Sainte-Madeleine-des-Albis ne figurent pas; mais elles se trouvent marquées dans la carte de Cassini dans ce dernier diocèse.



Château de Penne - Sources: Trutat, Eugène 1896 - Bibliothèque municipale de Toulouse, TRU C 936

Chaque habitant de cette paroisse ayant feu lui donnait, pour droit de fournage, une gélive à la Noël; les lods se levaient de 12 deniers 1 denier.

— Les Templiers avaient acheté le tiers du dimaire de **Saint-Pantaléon** ; en 1632, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem n'avaient que le quart des dîmes de cette paroisse, qui avait pour annexe Saint-Michel-de-Vax (2); l'évêque d'Albi, qui nommait à la cure, en avait un second quart, et le restant revenait au desservant. Chaque codécimateur contribuait à l'entretien des deux églises.

2. Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vaour - 81

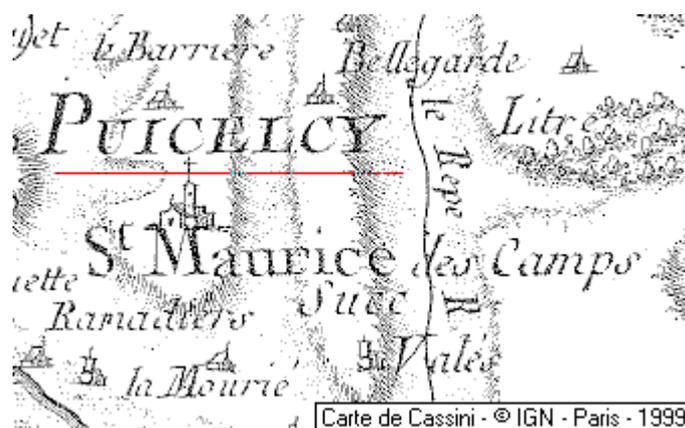
— Les rentes provenant de fiefs, dans la municipalité de Penne, se portaient, en 1632, à 18 setiers de blé, 4 sacs de noix, 15 setiers d'avoine, 13 sous 10 deniers, 5 gélines 1/3; et, en 1792, à 24 setiers de blé, 19 setiers d'avoine, 6 livres 4 sous, 30 gélines et 2 sous, 2 mesures de noix. Indépendamment de ces fiefs, la commanderie avait, suivant la déclaration de 1632, les terroirs de Sailliac et de Labastide-Marsan, où elle prenait 8 livres de rente, une livre de cire, une paire de chapons, et les lods de 12 un.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimberty, propriétaires du Relais Templiers

Puycelsi (81)

Domaine du Temple à Puycelsi

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral, Commune: Larroque - 81



Localisation: Domaine du Temple à Puycelsi

Il fut fait, dans le XIIe siècle, des donations aux Templiers de Vaour par des seigneurs habitant à Puycelsi, à Larroque (1) et à Laval (?).

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, établis à Raissac, eurent aussi, vers la même époque, des biens dans cette juridiction ; et, plus tard, les dotations des deux maisons appartenant toutes aux chevaliers de Malte, il est assez difficile de les distinguer les unes des autres

1. Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Castelnau-de-Montmiral - 81



Les remparts de Puycelsi - Sources: [Tarn Attitude](#)

Celles de la commanderie de Vaour étaient, au reste, de peu de valeur et ne donnaient, en 1632, d'après la déclaration du commandeur, que 4 setiers de blé, 4 setiers d'avoine, 1 sou 4 deniers de Tente, 6 deniers d'acapte (les lods de 6 un). En 1792, les deux propriétés confondues ne donnaient que 4 setiers de rente, dont 1 seulement appartenait à Vaour, et les autres 3 à Raissac, ainsi qu'un taillis valant 350 livres, situé dans la paroisse de Saint-Jean-de-Linas.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimbart, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Puycelsi

Ruines d'une ancienne maison de Templiers, encore reconnaissables.

Chapelle Saint-James dite « des Templiers »

(A. D. Mémoires de M. du Mège; E. H. C. C. p. 405 ; G. D. V. page 127)

Sources: Répertoire archéologique du département du Tarn, rédigé sous les auspices de la Société littéraire et scientifique du département établie à Castres par M. Hippolyte Crozes, page 59. Paris M DCCC LXV. - [Bnf](#)

Top

Saint-Bauzile (Tarn) (81)

Domaine du Temple à Saint-Bauzile

Département: [Tarn](#), Arrondissement: [Albi](#), Canton: [Castelnau-de-Montmiral](#), Commune:

Roquecor - 81



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Bauzile

La commanderie avait en cette juridiction plusieurs terres nobles données à fief avec droit de lods de 5 un, et prenait la dîme au quartier de Labarthe, sans être tenue à aucune charge envers l'église.

Le 6 mars 1407, Amalric de Savignac, commandeur, inféoda ces biens, et puis successivement, les 15 décembre 1451 et 24 septembre 1534, les commandeurs Pierre Rafin et Philippe de Lasagne renouvelèrent le bail.

Ces biens étaient exempts de taille ; au milieu du XVIIe Siècle, les consuls les ayant cotisés, la cour des aides de Montpellier, sur la plainte du commandeur Antoine de Glandèves de Castelet, ordonna aux consuls, le 30 juin 1655, de les dégrever et de ne plus les imposer pour aucune charge.



Eglise de Saint-Beauzile - Sources: Inconnue

A la même époque, le curé de la paroisse voulut s'approprier les dîmes du quartier de Labarthe, par la raison que le commandeur ne s'étant pas réservé la dîme dans les reconnaissances qui lui avaient été faites de plusieurs fiefs dépendants du membre de Labarthe, elle devait lui revenir au même titre que celle des autres parties de la paroisse. Le commandeur ferma les yeux sur cet empiétement ; mais un nouveau titulaire, Jean de Villeneuve-Villevieille, fit assigner le curé en délaissement et le força à reconnaître, par acte devant notaire, le 5 mars 1686, que le droit de dîme sur ce quartier appartenait à la commanderie.

A sa mort, le curé Jean Vedelh ne tint aucun compte de cette déclaration et leva les dîmes comme il le faisait auparavant. Gaspard de Ponteves-Bargemme l'assigna, en 1691, à lui restituer les dîmes qu'il avait indûment perçues et à ne plus le troubler à l'avenir dans ses droits et privilèges.

Domaine du Temple à Le Verdier

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vignobles et Bastides - 81



Localisation: Domaine du Temple à Le Verdier

Les fiefs de Saint-Beauzile, joints à ceux qui étaient situés dans la juridiction du Verdier, ces derniers de très peu d'importance, donnaient de rente 17 setiers de blé, 3 setiers d'avoine, une livre de cire et une poule (les lods de 5 un); en sus de sa rente, chaque feudataire donnait une poule. - Sur ces 17 setiers de blé, les fiefs du Verdier figurent seulement pour un setier.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimberty, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour

Vaour (81)

Maison du Temple de Vaour

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vaour - 81



Localisation: Maison du Temple de Vaour

Les Templiers s'établirent vers 1140 dans la châtelainie de Penne, où ils possédèrent tout d'abord le territoire des « Albis » et où ils construisirent peu après le château de Vaour: (Les savantes études faites sur cette Commanderie par M. Devais et par M. Rossignol nous permettent de nous borner à de simples et sommaires indications).

De nombreuses donations firent en peu de temps cette commanderie l'une des plus importantes circonscriptions de l'Ordre dans le Midi.



*Commanderie de Vaour - Sources: **Franc Bardou***

1155. Donation par Frotard, vicomte de Saint-Antonin, au commandeur de Vaour, du

territoire de **Montricoux**.

1174. Donation par l'abbé d'Aurillac de l'église de Trévan.

1178. Donation par Raymond, comte de Saint-Gilles, de ses droits sur le territoire de Castras.

1181. Cession par Etienne, Prieur de Saint-Antonin, et tous les chanoines de son couvent, à l'Ordre du Temple des églises de Castras, de Mairessi et de Montricoux.

1182. Izarn, vicomte de Saint-Antonin, confirme toutes les acquisitions des Templiers dans sa seigneurie et leur concède des droits de dépaissance sur ses terres (peut-être Saint-Antonin-Noble-Val, 82).

1190. Donation par plusieurs chevaliers du lieu de Montaigut de la châtelainie de cette ville.

1292. Gaucelma, soeur et héritière de Pierre Amiel, confirma les donations qui avaient été faites dans Roussergues et dans Murcens, à Bertrand Bonafous, commandeur de Vaour, elle se réserva les corps des hommes et des femmes du bois de Murcens. L'expression brutale de corps désignait vaguement les services ou le genre de travail auquel les tenanciers étaient obligés, pour la terre à laquelle ils étaient attachés: la seinnoria dels corsses et dels veguers del bosc de Murcengz, siu home o jemnas (1)

1293. Un acte un peu plus explicite, nous montre le vassal G. diel Cairo obligé d'acquitter un droit fixe et non arbitraire de quart et de quint.

Cartulaire des Templiers de Vaour, page 90

1196. Amiel de **Penne** exempte les Templiers des leudes et des péages dans toute sa châtelainie.

1275. Coutumes concédées aux habitants de Montricoux par Roscelin de Foz, Maître du Temple en Provence.

1276. Sentence arbitrale entre les Templiers et les chanoines de Saint-Antonin, au sujet des dîmes des paroisses de Montricoux, de **Saint-Maurice** et de Castras ; elles sont adjugées aux premiers moyennant une redevance annuelle de 24 Setiers de froment et

de 16 d'orge.

Sous les Hospitaliers de Saint-Jean



Château de Vaour - Sources: [Stef la Mule](#)

1351. Raymond, évêque de Cahors, confirme aux Templiers la possession de plusieurs églises de son diocèse, parmi lesquelles Montricoux et Saint-Benoît de Castras.

1331. Echange entre les chevaliers de Saint-Jean et Arnaud, vicomte de Carmaing ; ce dernier cède la place et la juridiction de Peyriac (Bas-Languedoc) et reçoit le lieu de Montricoux, où l'Ordre ne conserve que la seigneurie spirituelle et les dîmes.

1456. Transaction entre le commandeur Jean de Castelnau et Antoine de Cardaillac, seigneur de Bioule, pour la limitation de leurs territoires respectifs.

1482. Transaction avec les habitants de Vaour, portant règlement des droits de fouage et de fournage et des journées de corvée ; le commandeur devra, en temps de guerre, offrir asile dans son château aux personnes et aux meubles de ses vassaux, qui seront tenus de lui fournir un service de garde et de guet.

1523. Procès contre les consuls de Vaour qui avaient tenté d'usurper l'exercice de la justice dans cette ville et des droits d'usage dans la forêt du commandeur.

1655. Arrêt de la Cour des Aydes de Montpellier, défendant aux Consuls de Saint-

Beauzille de soumettre à la taille les biens de l'Ordre de Saint-Jean.

1703. Le commandeur, G. de Pontevès, achète des commissaires royaux, au prix de 400 livres, la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Saint-Amans, démembrée de la juridiction de Molières.

Le commandeur possédait à Vaour un château-fort, la seigneurie entière, spirituelle, temporelle et foncière de cette ville et de son territoire, une partie de la dîme de Saint-Pantaléon et de Saint-Michel, des fiefs et des rentes au Frau, à Fontblanque, Saint-Julien, Vayrevigne, Saint-Antonin, Lentin, Louvers, Audillac, Sestayrols.

Les divers membres de la circonscription étaient: Saint-Martin de Sesquièrre, au diocèse de Cahors (1/2 dîme et un petit domaine), la Madeleine, près de Penne (seigneurie spirituelle, dîmes), Montricoux (idem), Bioule, au diocèse de Cahors (moitié de la dîme), Saint-Amans (château, seigneurie entière), la moitié des dîmes de Saint-Simon et de Saint-Maurice et enfin la chapelle de Saint-Jean, près de Montcuq, en Quercy.

Le revenu net de cette commanderie était, en 1782, de 16, 998 livres.

Le Commandeur Templier retrouvé de Vaour.

1150-1160. Fort Sauz.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Historique de la commanderie de Vaour



Vaour Château - Sources: Trutat, Eugène 1896 - Bibliothèque municipale de Toulouse, TRU C 936

L'ordre des chevaliers de la Milice du Temple ou ordre des Templiers fut fondé en 1118 par neuf chevaliers et officialisé en 1128 au concile de Troyes qui lui donna sa règle (issue de celle de Cîteaux) et des statuts privilégiés. Cet ordre, à la fois militaire et religieux, avait pour premier objectif l'occupation de la Terre Sainte et la protection des pèlerins de Jérusalem.

Ce rôle lui valut les faveurs des grands seigneurs du moyen âge des croisades, et, dès 1136, grâce à des dons importants, une première commanderie est fondée en Languedoc par Roger II comte de Foix.

Vers 1140, soit quatre ans seulement après, les Templiers ont des biens dans la châtellenie de Penne.

Plusieurs d'entre eux résident alors dans la paroisse de Sainte-Marie Madeleine des Albis, sur la rive droite de l'Aveyron.

Ces templiers, à robe blanche, garnie de la croix rouge pattée, constituèrent très tôt un important domaine. Les premiers actes de donation, datés de 1143, sont relatifs aux droits territoriaux de la combe des Albis que W. de Penne et ses chevaliers accordèrent pour le salut de leur âme à Pierre Humbert, prieur. En 1150, Bernard Armengaud donna ses moulins et rivages d'Auriole à Pierre Hugues puis Bernard Adémar d'Auriole céda à

son tour ses moulins pour la réception de son fils dans l'Ordre.

Les membres de la famille de Penne passent donc pour les premiers bienfaiteurs des Templiers dans le pays. Mais tous les autres habitants, que ce soit les chevaliers, comtes ou vicomtes, ou les plus simples propriétaires, terriens, tous firent d'importantes donations pour participer aux avantages spirituels de l'Ordre, sous la dénomination de « frères donnés » et pour être enterrés dans le cimetière des chevaliers (ainsi Raymond de Doguers, Bernard d'Auri, Amiel de Penne.) (Cartulaire n° 21 et 27)

Ainsi, leurs possessions prenant de plus en plus d'importance, vers 1160, ils cherchèrent un site afin d'y implanter le siège d'une commanderie. Sans raisons apparentes, ils avisèrent une butte de grès stérile, dominant largement la campagne environnante, en pays des arfraux, loin de toute voie de passage. C'est qu'ils avaient découvert que ce site dominant avait été plusieurs millénaires avant, une butte sacrée, siège de ce qui semble être un culte de l'eau, ainsi qu'en témoigne la dalle à rigoles, dégagée au nord de la commanderie en 1970-1971, et peut-être d'un vidage (qui reste à découvrir). Là, mille ou deux mille ans avant J.-C., mais aucun objet n'a permis une datation précise, des hommes auraient cru aux vertus médicinales des eaux de ce lieu et y auraient pratiqué leurs rites. Les Templiers croyaient aux sites privilégiés. C'est pourquoi ils décidèrent que là, serait élevée leur commanderie.

Cette « Maison » ainsi que l'appelaient les Templiers n'était pas un château fort comme le veut la tradition locale et ses murs n'auraient pas résisté à une attaque en règle. Elle était le plan trapézoïdal et occupait une surface de 2500 m² environ, soit approximativement 1100 m² de bâtiments.

Le porche d'accès, voûté en plein cintre et surmonté d'une pierre armoriée, s'ouvre au nord-est dans un angle de la commande-m et donnait dans une première cour. Face à l'entrée, un bâtiment était destiné à l'exploitation agricole, aspect que possédait presque toute commanderie provinciale. Il abritait au niveau de la cour la grange dont on peut voir encore une porte surmontée d'une pierre armoriée rendue illisible. Une rampe en pente douce conduit, vers l'étage inférieur, à travers une porte au cintre irrégulier, à une vaste salle à la voûte romane. Celle-ci était utilisée comme écurie (n'oublions pas que les templiers étaient des chevaliers). Ce bâtiment présente, côté sud, une série de contreforts massifs très rapprochés.

A gauche de la cour d'entrée se trouvait la « Grande Maison », c'est-à-dire la partie de

la commanderie réservée aux chevaliers et strictement interdite aux laïcs.

La pièce maîtresse de la « Grande Maison » était le « donjon », grosse tour massive d'une vingtaine de mètres de haut et située à l'est de la commanderie. D'un appareil très régulier, il était décoré extérieurement de pilastres à peine saillants et réunis par des arcatures en plein cintre. Il abritait, au rez-de-chaussée, la chapelle à laquelle le public accédait, après avoir traversé le cimetière, par une porte à double voussure romane supportée par des colonnes à chapiteaux. Elle était placée sous le vocable de Notre-Dame Sa voûte, en berceau légèrement ogival, était divisée en deux travées par un arc doubleau en ogive et supporté par deux colonnes à chapiteaux historiés. Un cordon courait, à la naissance de la voûte, tout autour de la chapelle. Contre le mur terminal un escalier tournant menait, au-dessus, à une salle voûtée, elle aussi, en ogive. Le sommet du « donjon » devait être à l'origine une plate-forme, mais il fut, par la suite, couvert d'une toiture à quatre pans et surmonté d'une tour de guet. Il était fortifié et présentait, au sommet des murs, une couronne de corbeaux destinés à porter des hourds à mâchicoulis. Une salle basse, fortifiée de même manière, s'appuyait contre le « donjon. » Elle servit à partir de 1684 de nef à la chapelle, après la destruction par un incendie de l'église paroissiale.

La partie conventuelle était constituée par deux bâtiments perpendiculaires qui enserraient avec le « donjon » et sa salle basse, une cour intérieure. Le bâtiment à deux étages dont on voit encore la façade était destiné, au rez-de-chaussée, aux cuisines et au réfectoire, et l'on peut encore de nos jours retrouver le four. Au-dessus, était certainement le logis du commandeur, comme en témoigne toujours une pierre armoriée au-dessus de la fenêtre.

Une tour octogonale à trois étages marquée à l'extérieure par un cordon de boutons en relief, qui permettait d'accéder aux appartements. Elle servait de cage à escalier en colimaçon dont les marches présentaient de quatre en quatre, à l'intrados, une main tenant un bâton noueux, symbole du bâton du commandeur.

Ainsi devait se présenter la commanderie de Vaour au XIIe et XIIIe siècle, sous réserve de quelques remaniements jusqu'au XVIIe siècle, mais très peu de documents permettent d'en donner une description détaillée.

Elle était occupée par un très petit nombre de chevaliers: moins de dix certainement. Le reste de la communauté se dispersait dans les paroisses voisines à mesure que les nouvelles donations ou ventes de la part des bienfaiteurs augmentaient le domaine

terrien ou les privilèges, comme on peut le constater dans le cartulaire de la commanderie dès 1202.

C'est ainsi qu'en 1196, Raymond de Penne exempté les chevaliers de la « Maison de Vaour » des droits seigneuriaux dans la châtelainie de Penne.

Après les seigneurs de Penne, il faut placer au rang des bienfaiteurs des Templiers, les chevaliers de Montaignut, les seigneurs de Cahusac, puis le comte de Saint-Gilles et les vicomtes de Saint-Antonin.

Petit à petit, toutes les possessions des Templiers sont affranchies des droits seigneuriaux et des redevances par simple don ou par achat de ces droits.

Les chevaliers de Montaignut donnèrent pour la rédemption de leurs péchés, les fours du château de Montaignut et les habitants du lieu furent obligés d'aller cuire leur pain au four des Templiers. Ces mêmes chevaliers firent ensuite don de leur chapelle et de ses appartenances, franche de toute taille, guet, albergue et autres droits.

L'abbé d'Aurillac vendit aussi la « Maison de Vaour » l'église de Trévan et ses appartenances.

Les Templiers eurent très tôt des possessions dans le Quercy. Le 14 mai 1181, les chanoines de Saint Antonin donnèrent, pour que les Templiers les protègent contre leur ennemis, l'entier territoire de Montricoux avec ses trois églises de Montricoux, de Saint Laurent.

De nos jours, il ne reste plus que le squelette mutilé de la commanderie. Le temps n'aurait pu vaincre ces murs de grès, mais les hommes ont eu raison par la destruction et le pillage irraisonné. Et, les soirs d'été, lorsque le soleil couchant incendie de rouge la campagne environnante, les tristes ruines de la commanderie retrouvent encore un peu de leur noblesse qu'elles portèrent si fièrement pendant plus de sept siècles.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

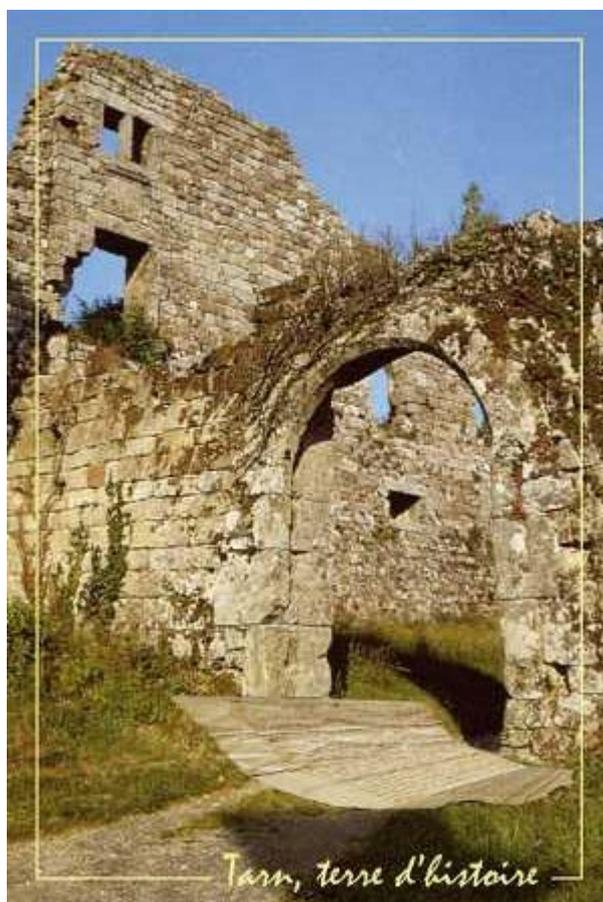
Maison du Temple de Vaour

A part quelques actes qui tiennent de la gestion domaniale habituelle, les rapports personnels du comte avec les Templiers du Bas-Rhône sont peu soutenus et les donations plutôt rares. « Je n'en ai relevé aucune dans la Bas-Rhône et, hors de la

région, celles-ci sont modestes comme à Vaour où « lo coms de san gili » se contente de donner quelques droits d'exploitation domaniaux, Léonard, n° 89 (Mars 1180) »

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Maison du Temple de Vaour, Montricoux, Lacapelle-Livron, Villedieu



Sources: [Archives du Tarn](#)

Plusieurs localités du département de Tarn-et-Garonne prétendent avoir possédé des établissements de Templiers; mais il n'y a réellement d'authentiques que les commanderies de Montricoux, de Lacapelle-Livron, de La Villedieu et de Golfech. On peut encore classer parmi ces établissements, mais seulement comme membres de commanderies, l'église de la Lacapelle, canton de Lavit, dépendant jadis, à ce que l'on croit, de la commanderie de Nom-Dieu, et Puylaroque appartenant à celle de Gabre.

La commanderie de Montricoux fut fondée en 1181, par suite de la donation faite, le 14 mai de cette même année, à l'Ordre du Temple, par le monastère de Saint-Antonin, de la terre et de la seigneurie de Montricoux. Après la destruction de l'Ordre, les biens de

cette commanderie furent livrés par Géraud de Salvanhac, leur curateur, au dénonciateur des Templiers, Esquieu de Florian, qui en jouit jusqu'en 1322. Les revenus de la maison de Montricoux étaient alors évalués à 1,100 livres tournois. Esquieu de Florian ayant été dépossédé par ordre de Charles-le-Bel, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem furent mis en possession de la terre de Montricoux; mais ils l'échangèrent, le 9 février 1332, avec Pierre d'Euze, seigneur de Négrepelisse, contre les terres de Douzens et de Goyran, en Languedoc ils conservèrent néanmoins tous leurs droits sur l'église de Montricoux, dont ils firent le siège d'une commanderie, ainsi que sur le temporel qui en dépendait. Cette commanderie fut depuis transformée en prieuré, et devint alors un simple membre de la commanderie de Vaour (vers la fin du XVe siècle).

On ignore à quelle époque fut fondée la commanderie de Lacapelle-Livron. On sait seulement que « le religieux baron, frère Raymond du Buisson, commandeur de Lacapelle, de la chevalerie du Temple, » accorda, le 10 novembre 1268, une charte de coutumes aux consuls et aux habitants du village, et que les biens de cette commanderie furent après leur confiscation par Philippe-le-Bel, concédés à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui en jouit jusqu'à la Révolution. Le revenu annuel de la commanderie de Lacapelle-Livron s'élevait, au commencement du XVIIIe siècle, au chiffre de 6,000 livres, et celui du prieuré de Ginolhac, qui en dépendait, à 6,000 livres.

Adélaïde de Toulvieu est la fondatrice de la commanderie de La Villedieu. Elle avait, à sa mort, légué à l'Ordre du Temple l'église d'Albefeuille et la chapelle de son château de Toulvieu avec tous leurs droits et leurs dîmes. Les Templiers, après avoir pris possession du legs (année 1154), commencèrent immédiatement la construction de leur maison, au point de jonction des voies de Castres à Moissac et de Montauriol à Castel-Sarrazin. Mais l'abbaye de Saint-Théodard, de laquelle dépendait la paroisse d'Albefeuille, fit opposition à cet établissement. Elle consentit néanmoins à transiger, et par un acte conclu le 16 septembre 1154, entre Amiel, abbé de Saint-Théodard, et Dieudonné, Hugues, Gautier et Bernard de Caux, chevaliers du Temple, grâce à l'intervention de Hugues de Rochefort et de Bernard de Châteauneuf, fils et gendre d'Adélaïde, l'abbaye donna son consentement, moyennant la concession faite par les Templiers du tiers de l'église d'Albefeuille et de la chapelle de Toulvieu, avec les droits et les dîmes qui en dépendaient. Un village ne tarda pas à s'élever auprès de la maison des Templiers et prit le même nom, celui de La Villedieu qu'il porte encore. Lors de la croisade contre les Albigeois, pendant que le commandeur affichait à tout instant ses sympathies pour les croisés, les habitants se prononcèrent hautement en faveur du

comte de Toulouse et lui donnèrent des preuves de leur dévouement dans une circonstance où il y avait un danger réel à le faire. Raymond VII assiégeait, au commencement d'avril 1228, la ville de Castel-Sarrazin. Humbert de Beaujeu et le fougueux évêque de Toulouse accoururent, chacun de leur côté, avec des troupes au secours des assiégés. Mais le premier fut constamment harcelé par les gens de La Villedieu, et le second, campé près du village, ne pouvait obtenir d'y être admis, lorsque le commandeur Pierre de Bruciac lui en ouvrit les portes. L'évêque était à peine entré dans La Villedieu, que plusieurs jeunes gens formèrent le projet de l'enlever et de le livrer au comte de Toulouse; mais le complot fut découvert à temps et ne put aboutir.

La commanderie de La Villedieu passa, avec les autres biens de l'Ordre du Temple, entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui la possédaient encore au moment de la Révolution. Ses propriétés étaient considérables et embrassaient, indépendamment du territoire de la communauté de La Villedieu, les territoires des communautés de Ventilhac, Villeneuve et La Bastide-du-Temple. Ce dernier village devait sa fondation à l'un des commandeurs de La Villedieu, vers le commencement du XIIIe siècle.

Quant à la commanderie de Golfech, on n'en sait jusqu'à présent autre chose, sinon qu'après avoir d'abord appartenu aux Templiers, elle fut concédée aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et qu'en 1765, elle payait au grand-maître de l'Ordre de Malte une contribution annuelle de 1,492 livres 7 sous 2 deniers. Le prieuré de Gimbrède, dont le revenu atteignait 6,000 livres, était un membre de la commanderie de Golfech.

Voilà les seuls détails qu'il m'est permis de donner sur les établissements que les Templiers possédaient dans nos contrées.

Un des secrétaires lit une note répondant à la même question et laissée par M. E. Rossignol, inspecteur de la Société, qui n'a pu rester jusqu'à la fin de la session.



Dessin de Montricoux - Sources: [Diocèse de Montauban](#)

Note de M. Rossignol

L'histoire que j'ai écrite sur la commanderie de Vaour au département du Tarn (Monographies communales, tome I, III, page 215 et suivantes) répond en partie à cette question, en ce qui concerne les établissements de Montricoux, de Bioule, de Molières et de Lafrançaise, situés dans le Tarn-et-Garonne. Ces établissements étaient attachés à Vaour dès la seconde moitié du XIIe siècle, ainsi que je l'ai prouvé pour celui de Montricoux; j'ai donné sur eux de nombreux détails Statistiques, et je renvoie à ce premier travail, à la suite duquel sont publiés (page 287 et suivantes) le texte d'une donation aux Templiers par le comte de Saint-Gilles, de ses droits Seigneuriaux à Castres, en 1178; et celui de la cession aux mêmes Templiers du territoire de Montricoux, en 1161, par les chanoines de Saint-Antonin (1). Les vicomtes de cette localité ancienne furent aussi des bienfaiteurs de la commanderie qui eut, dans la suite des siècles, des procès divers avec ces mêmes chanoines possesseurs de droits importants en Albigeois. Varen était encore un des doyennés du Quercy, qui étendait ses possessions en Albigeois, et que j'ai nommé souvent dans le récit des événements qui y ont eu lieu, tant sous le rapport civil qu'au point de vue ecclésiastique. Je termine en rappelant, au sujet des établissements religieux compris dans les limites actuelles du département de Tarn-et-Garonne, que j'ai cité également dans le même livre (page 255), que pendant la guerre d'Henry, roi d'Angleterre, contre Raymond V, pour la possession du comté de Toulouse, l'abbé et les religieux de Sept-Fonds en Quercy se

retirèrent, pendant l'occupation par le roi de la ville de Cahors, auprès de Penne, où ils terminèrent, en décembre 1160, un différend qu'ils avaient avec Gérard Bonafos au sujet de quelque bien territorial; date importante qui aide à déterminer l'époque, encore incertaine, de la guerre en question et de sa durée.

1. La note, de M. Rossignol renferme quelques erreurs historiques que nous devons rectifier. Ce n'est point, comme l'affirme le savant auteur des Monographies communales, dès la seconde moitié du XIIe siècle que l'établissement de Montricoux était attaché à Vaour. Montricoux était alors et longtemps après le siège d'une commanderie parfaitement indépendante de celle de Vaour, et avait pour membres: Bioule, Molières et Saint-Simon, près Lafrançaise. La charte de coutumes donnée, le 6 janvier 1277, à la ville de Montricoux ne mentionne même pas la commanderie de Vaour, et qualifie commandeur de la maison de Montricoux, le frère Pierre de Geoffroy, présent à la concession de ces coutumes, par Rossolin de Fox, maître de la langue de Provence. Lorsque les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem furent substitués aux Templiers dans la seigneurie de Montricoux, et même après avoir cède cette seigneurie à la famille de Caraman, l'église de Montricoux ne cessa point d'être le siège d'une commanderie, ainsi que l'atteste une sentence arbitrale rendue en 1400, au sujet du temporel que les Hospitaliers de Montricoux possédaient à Bioule, et portant textuellement que « Jehan de Castelnau, de l'ordre de Saint-Jehan-Hiérusalem était commandeur de Montricoux. C'est dans la suite seulement que la commanderie de Montricoux devint un simple prieuré réuni à la commanderie de Vaour, et le premier document qui fasse mention de ce fait date du 10 mars 1550. On y lit, en effet, que « Fraire Ynard de Montrosier était commandeur de Vaour et prieur dudit Montricoux. (Note de M. Devals aîné, secrétaire) »

Sources: M. Charles Maistre De Boyer, Société français d'Archéologie, XXXIIe session. Paris 1886

La Décadence des Vicomtes de Saint-Antonin

Appauvris par leurs expéditions outre-mer, diminués moralement peut-être par la concession des coutumes, les vicomtes de Saint-Antonin virent bientôt pâlir leur étoile ; ni la haute fortune de leur frère Raymond, évêque de Toulouse, ni la gloire littéraire du troubadour Raymond-Jourdain, fils de Guillaume-Jourdain, ne purent arrêter la décadence.

Dès 1155, ils durent bailler en fief honoré une notable partie de leurs droits à Guillaume de Fontanes et à Humbert de Fontanes, frères, et aux fils de ce dernier. Quand les vicomtes eurent fait le partage de leurs biens, les frères Fontanes reconnurent à Pierre, l'un d'eux, 11 albergues de chevalier et 45 sols d'acapte, et à Isarn 4 albergues de chevalier et 45 sols d'acapte seulement. Remarquons que le droit d'albergue consistait à se faire défrayer avec chevaux une fois par an chez les vassaux, et l'acapte était un droit à payer en argent à la mort des vassaux. La part de Guillaume-Jourdain fut nulle

dans ce partage, soit qu'il eût été déjà indemnisé, soit parce qu'il avait épousé l'héritière des Paris, seigneurs de Parisot. La reconnaissance de ces droits avait eu lieu au mois de juin 1155, et c'est le 2 août que se fit le partage des possessions vicomtales.

Cependant, le vicomte Isarn fit encore figure pendant quelque temps, car, le 1er octobre 1180, il fut témoin à l'acte par lequel Raymond, comte de Toulouse, fils de Faidite, prit sous sa protection Pierre, abbé d'Aurillac, contre les habitants, et que celui-ci céda en retour ses droits sur Tonnac, et sur le four de Puycelsi.

Cependant, la dépossession avait déjà commencé.

La fortune se retira des vicomtes comme aussi des chanoines, et elle passa aux Templiers de Vaour qui s'étaient établis vers 1145. A partir de ce moment, c'est à ces derniers que vont les donations; les chanoines impuissants leur cèdent la défense de leurs terres et leur en confient l'exploitation, avec quelques réserves.

Peu à peu les vicomtes font vente au Temple de leurs biens, ou bien ils ratifient les cessions antérieures. C'est ainsi que, en 1182, le vicomte Frotard et son frère Sicard confirment la vente de leurs terres, pâturages, abreuvoirs, cabanes et bois, pour la somme de 300 sols melgoriens. Cette somme, qui, comme d'autres, fut dissimulée sous le nom d'aumône, leur fut payée, à la côte de Parriac, en face de Bonne.

Au mois d'avril de cette même année, quand Armand de Penne abandonna la dîme de Cogusac et celle des Albis, le vicomte Isarn dut consentir à cette donation, à cause des droits qu'il avait sur ces redevances.

Au mois de mai, le même vicomte ratifia toutes les acquisitions faites par les Templiers, dans ses terres, pâturages, fontaines, cabanes, usage des bois par les bergers, et il reçut de ce chef une somme de 200 sols melgoriens, à titre de charité, que, dans la rue de Penne, lui donna Fortz Sans, maître de la commanderie de Vaour.

Au mois de décembre 1184, le vicomte Sicard, pressé vraisemblablement par le besoin, céda aux Templiers ses droits sur Castres et sur les biens acquis des chanoines; il céda aussi ses droits sur ses bois, fontaines et pâturages, même sur les bêtes sauvages du masage de l'Olmet, et il reçut sans honte, 200 sols melgoriens.

Sources: Par M. le Chanoine Firmin Galabert. Société archéologique du Tarn-et-Garonne, tome 62, Montauban 1934.

Villefrançaise et Saint-Maurice (81)

Domaines du Temple de Villefrançaise et Saint-Maurice

Département: Tarn, Arrondissement: Albi, Canton: Vignobles et Bastides, Commune: Puycelcy - 81



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Maurice

Les droits de la Maison du Temple de Vaour dans la juridiction de Villefrançaise ?, consistaient d'abord en des portions de dîmes sur les trois paroisses de Villefrançaise ?, de Saint-Maurice et de Saint-Simon ?.

— Dans la première, elle avait la moitié de la dîme appelée le petit deymou, et payait le sixième de réparations de l'église, sa portion revenant sans doute au sixième du produit total de la dîme.

— Dans la paroisse de Saint-Maurice, elle avait le quart de toute la dîme et contribuait pour un quart à toutes les charges. Le curé, en vertu d'une convention, déjà ancienne à la fin du XVIIe siècle, levait toute la dîme des menus grains ; le commandeur Gaspard de Bargemme voulut en prendre sa part, et par acte du 18 août 1689, le curé reconnut qu'il était en droit de le faire.

— Le commandeur était prieur de la paroisse de Saint-Simon ; il prenait toute la dîme à l'exception d'un petit dîmaire qui était commun entre lui et le curé de La Française.

En 1632, il donnait au curé une pension de 8 setiers 1/2 de blé, 3 pipes de vin, 4 livres 5 deniers, et lui laissait jouir le dîmaire commun avec le curé de La Française, et une pièce de terre.

La commanderie avait, en outre, beaucoup de fiefs dans cette juridiction, suivant des reconnaissances de plusieurs époques, de 1506 à 1690, mais le plus grand nombre de

1610, devant Abel Dubois, notaire à Saint-Antonin. Un de ces fiefs était détenu, en 1690, par Pierre Debar, seigneur et baron de Lamothe, Lagarde et autres places, et dame Elisabeth Debar, épouse du marquis de Callonges.

Je n'ai rien trouvé qui se rapporte à « Villefrançaise », comme il est dit dans le texte, c'était une juridiction qui englobait plusieurs paroisses, il se peut que le nom se soit perdu au fil des siècles.

Par contre, faut-il rapprocher ce nom à celui de « Villefranchois », qui est dans le Tarn et qui est une Communauté de commune.

Ou alors, à Villefranche-d'Albigeois (en occitan, Vilafranca ou Vilafranca d'Albigés) est une commune française située dans le département du Tarn.

Sources: Toutes ces informations proviennent des dossiers personnels de M. Petitimberty, propriétaires du Relais Templiers de Vaour et cartulaire du Temple de Vaour